

Des professionnels à votre écoute

Informations administratives sur les contrats aidés :

Contactez votre gestionnaire
05 62 56 51 49

Accompagnement au recrutement :

Contactez votre conseiller emploi
0 531 743 743

Pour en savoir plus :



hautespyrenees.fr



SOLID'ACTION 65
Hautes-Pyrénées solidaires

SECTEUR PUBLIC ET ASSOCIATIONS

CONTRATS AIDÉS

Le réflexe emploi des Hautes-Pyrénées

vous recherchez une personne
100 % motivée
le Département paie
la moitié de son salaire



Contrats aidés

les AVANTAGES

pour soutenir vos projets et faciliter
l'accès à l'emploi des allocataires du RSA

Durée de l'aide
et du contrat :
12 à 24 mois
(dérogation possible
jusqu'à 60 mois
sous conditions)

pour l'employeur

> une aide financière

- 50% du salaire brut plafonné au SMIC et pour une durée de travail hebdomadaire comprise entre 20 et 30 heures ;
- 10 % de majoration pour :
 - les salariés de plus de 50 ans
 - les employeurs relevant du secteur de l'autonomie

> un accompagnement personnalisé

- pour trouver le bon profil
- pour rencontrer le ou les candidats qui vous conviennent
- pour préparer le salarié à sa prise de fonction

pour l'allocataire

> un contrat de travail

- éventuellement renouvelable,
- un suivi personnalisé

> un salaire égal au moins au smic

- pendant 12 mois minimum

